

# PROCÉDURES ET DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

# LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

# Première étape :

**Présentation du sujet.** La personne-ressource donne les informations pertinentes.

## Deuxième étape :

**Comité plénier d'échange.** C'est le moment utilisé par les membres pour poser des questions et émettre des commentaires. (Temps préalablement fixé par la présidence d'assemblée.)

# Troisième étape :

**Comité plénier d'annonce de proposition.** C'est à ce moment qu'on annonce ou formule sa proposition.

# **Quatrième étape :**

**Présentation des propositions.** Le proposeur explique sa proposition. On recherche à ce moment une personne qui appuie, sinon la proposition n'est pas discutée.

#### Cinquième étape :

**Délibérante.** C'est le moment où les propositions sont mises en débat. On intervient pour ou contre les différentes propositions. (Temps préalablement fixé par la présidence d'assemblée).

## Sixième étape :

**Droit de réplique.** Les proposeurs disposent d'un dernier droit de parole.

#### Septième étape :

**Le vote.** Le vote est appelé selon l'ordre logique. La décision est prise à la majorité simple.

#### Bon débat!

N.B.: Les interventions individuelles sont de 2 minutes chacune. Chaque membre a droit à un maximum de deux interventions par délibérante dans le temps alloué.